

Prix du public #Postetonabibac !

Plateformes	YouTube et Instagram — compte officiel de l'association
Nombre de prix	2 Prix du Public (1 par plateforme)
Critère de désignation	Nombre additionné de « J'aime » (« Like ») / partage / republication recueillis sur chaque plateforme
Période de vote	du 13 mai 2026 à 00h00 au 19 mai 2026 à 23h59
Dotation YouTube	250 € (subvention OFAJ)
Dotation Instagram	250 € (subvention OFAJ)

Règlement:

La participation aux Prix du Public est gratuite et ouverte à tout utilisateur disposant d'un compte actif sur l'une ou l'autre des plateformes concernées.

- **Prix du Public — YouTube** : désigné parmi les 38 vidéos candidates publiées sur la chaîne YouTube officielle de l'association.
- **Prix du Public — Instagram** : désigné parmi les 38 vidéos candidates publiées sur le compte Instagram officiel de l'association.

Les comptes officiels de l'association sur lesquels les vidéos seront publiées sont les suivants :

- **YouTube** : <https://www.youtube.com/@reseauabibac886>
- **Instagram** : <https://www.instagram.com/reseauabibac?igsh=OWV0dzJvdWkyajVz>

Période de vote

Le vote du public est ouvert pendant une période de **7 jours**, débutant le **13 mai 2026 à 00h00** et se clôturant le **19 mai 2026 à 23h59**

Aucun « J'aime » déposé en dehors de cette période ne sera pris en compte pour le décompte final. L'Organisateur procède au relevé du nombre de réactions au plus tard le **19 mai 2026** à l'heure exacte de clôture, ou, en cas d'impossibilité technique, dans les vingt-quatre (24) heures suivantes.

Le vote

Le vote s'effectue exclusivement par le biais de la fonctionnalité « J'aime » ("**Like**") native de chaque plateforme, telle que proposée nativement par YouTube et Instagram. Aucune autre modalité de vote n'est reconnue. Pour Instagram sont comptabilisés également les partages et les republications.

Les règles suivantes s'appliquent :

- Chaque utilisateur ne peut attribuer qu'un (1) seul « J'aime » par vidéo et par plateforme, conformément aux limites techniques imposées par chacune d'elles.
- Le vote sur YouTube et le vote sur Instagram sont entièrement indépendants. Un même utilisateur peut voter sur les deux plateformes.
- L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements techniques des plateformes YouTube ou Instagram susceptibles d'affecter le décompte des votes.

Désignation des lauréats

Est désigné lauréat du **Prix du Public — YouTube** le projet dont la vidéo correspondante a recueilli le plus grand nombre de « J'aime » sur la chaîne YouTube officielle de l'association à l'issue de la période de vote.

Est désigné lauréat du **Prix du Public — Instagram** le projet dont la vidéo correspondante a recueilli le plus grand nombre de « J'aime » sur le compte Instagram officiel de l'association à l'issue de la période de vote.

Attention :

Un même projet ne peut remporter simultanément les deux prix du public. Si la même vidéo arrivait en tête au nombre de J'aime sur les deux plateformes, il remporterait le prix YouTube et le projet classé deuxième sur Instagram remporterait le prix.

Article 6 — Dotations

Chaque Prix du Public est assorti d'une dotation distincte :

- **Prix du Public — YouTube** : dotation financière d'un montant de 250
- **Prix du Public — Instagram** : dotation financière d'un montant de 250 €

Les dotations seront remises au(x) lauréat(s) selon des modalités communiquées individuellement après l'annonce des résultats.

Loyauté du vote — Exclusions

Tout comportement visant à fausser le résultat du vote est strictement interdit. Est notamment prohibé le recours à des procédés automatisés (robots, scripts, comptes factices, services tiers d'achat de « J'aime », etc.) ou à toute autre méthode visant à gonfler artificiellement le nombre de « J'aime » d'une vidéo.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des vérifications et, en cas de suspicion fondée de fraude ou de comportement déloyal, de disqualifier le projet concerné sans notification préalable. Cette décision est souveraine et non susceptible de recours.